

Protection de la posidonie, restauration écologique et modèle économique.

Le webinaire Posidonie & Économie a été particulièrement productif avec de nombreux échanges entre les intervenants et les participants.

L'importance écologique de l'espèce protégée *Posidonia oceanica* a été rappelée à plusieurs reprises à travers sa particularité biologique (espèce endémique, une des cinq espèces de plantes à fleurs de Méditerranée, capacité à former des prairies denses appelées « herbiers »), ses fonctions écologiques en tant qu'habitat prioritaire d'intérêt communautaire hébergeant plus de 400 espèces différentes de végétaux et plusieurs milliers d'espèces animales, mais aussi les services qu'elle rend comme son rôle de production d'oxygène ou de puits de carbone. La valeur moyenne des herbiers par hectare et par an est évaluée au minimum à 580 928 €. Dans son état de santé actuel en France, l'herbier de posidonie vivant assurerait un équivalent gain économique de 46 milliards d'euros par an. En outre, les spécialistes estiment que les herbiers fixent 1 302 tonnes de carbone par hectare et par an ce qui représente 0,61% des émissions de CO₂ des pays riverains à la Méditerranée. Cette valeur peut paraître faible, mais elle a toute son importance à une échelle régionale comme pour la Corse par exemple où elle avoisine les 14%. Par ailleurs, la matrice des herbiers stocke à long terme plus de carbone au mètre carré qu'une tourbière, une zone humide ou bien encore une forêt méditerranéenne.



Les herbiers restent toutefois sous pression puisque les surfaces couvertes ont décliné de 10 % en 100 ans, deux tiers de ces pertes trouvant une origine humaine. Parmi les activités humaines détruisant les herbiers, on trouve les aménagements côtiers bien sûr mais aussi les mouillages des bateaux. On considère qu'un tiers des fonds côtiers sont impactés par le mouillage de grands navires dont la taille dépasse les 24 mètres et que 99% des surfaces d'impact sont en région Sud.

La protection des herbiers de Posidonie est nécessaire pour l'écologie de la Méditerranée, mais également pour son économie littorale.

Si la **connaissance de cet habitat côtier est jugée suffisante** pour définir les actions de protection, les échanges ont souligné des **manques de connaissance sur le rôle des sédiments** dans la restauration des herbiers, **l'impact de produits chimiques comme les crèmes solaires** sur la plante, **l'impact de la petite plaisance** (ancrage et eaux grises/noires), la compréhension des zones de reprise/progression ou bien le besoin de **préciser la notion d'état de conservation**.

La question de **maintenir un niveau de connaissance actualisé** des herbiers et des pressions qui l'affectent reste prioritaire.

L'importance du **respect de la nouvelle réglementation** a été soulignée avec toute l'importance d'une chaîne de décision fonctionnelle, du constat permettant la verbalisation à l'instruction par un tribunal. Un travail **d'information et de sensibilisation auprès des magistrats** est jugé opportun. L'utilité de la **création de zones de mouillages organisés** a été rappelée, tout comme le recours à **l'application DONIA** pour mouiller son ancre sans détruire la Posidonie.

Les participants ont souligné le besoin de **renforcer l'information à différentes échelles de temps** (communication, sensibilisation, éducation) et **auprès de tous les publics** tout en rappelant qu'il existe déjà de nombreuses actions dont il est, par ailleurs, **difficile d'apprécier l'efficacité**. Plusieurs propositions jugées pertinentes ont été formulées : un **certificat de conformité pour les mouillages organisés** (posés sans dégradation sur les fonds), un **suivi des mesures d'accompagnement et mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)** touchant l'espèce, un **contrôle technique des bateaux**, une **vignette bleue pour les professionnels et plaisanciers** soucieux de ne pas arracher les herbiers avec leur ancre, **une modification du permis bateau**, **l'augmentation de couverture par les zones de protection forte**. Le recours à une taxe dédiée à la restauration des herbiers n'a pas recueilli l'adhésion. Le **recours au mécénat semble préférable** pour mobiliser des moyens financiers complémentaires, notamment pour les actions de restauration écologique quand les méthodes de restauration seront opérationnelles.

Enfin **l'édition d'un document de type « cartographie des connaissances »** a été proposé pour renforcer l'appropriation des enjeux de protection de l'herbier par les **acteurs locaux et les décideurs**. Un tel document pourrait permettre de **recueillir l'expérience des pays voisins et riverains de la Méditerranée**.



Direction interrégionale
de la mer Méditerranée



Tous engagés
pour la biodiversité



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

